

Le recensement de la population

Les chiffres du recensement à Chambly

Les populations légales millésimées 2017 entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Elles sont calculées conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, modifié par le décret n° 2019-1302 du 5 décembre 2019.

	2007	2012	2017
Population municipale	9 275	9 740	10 174
Population comptée à part	111	132	131
Population totale	9 386	9 872	10 305

Sources : Insee, RP2017 (géographie au 01/01/2019), RP2012 (géographie au 01/01/2014) et RP2007 (géographie au 01/01/2009).

Du 16 janvier 2020 au 15 février 2020, une nouvelle campagne de recensement de la population a eu lieu à Chambly.

À quoi sert le recensement ?

Réalisé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et la commune, le recensement permet de savoir combien de personnes vivent à Chambly et d'établir la population officielle de la commune. Il fournit des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

C'est grâce à ces données que les projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

En effet, de ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes. Du nombre d'habitants dépendent le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc. La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales et, au niveau local, elle sert à prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, infrastructures des transports, etc.). Elle aide également à cibler les besoins en logements, elle permet aux entreprises de mieux connaître leurs clients, aux associations de mieux répondre aux besoins de la population.